

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 23 février 2022

Question n° 7

Tiers-lieu compétence

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu l'appel à projets « Tiers-Lieux de Compétences » lancé par la Région Centre-Val de Loire ;

considérant que Cœur de France souhaite faire acte de candidature afin de répondre aux besoins urgents des étudiants, apprentis et des jeunes sans emploi ou en quête d'insertion ;

considérant qu'un tiers-lieu de compétences est un lieu d'échanges et de créativité et qu'il serait situé à « La Passerelle » déjà dotée d'un atelier numérique et d'un espace de coworking ;

considérant qu'afin d'identifier les besoins, mettre en place un consortium, rédiger le dossier de candidature, préparer le lancement de l'activité et évaluer son efficacité, Cœur de France souhaite faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- **candidater à l'appel à projet « Tiers-lieux de Compétences » lancé par la Région Centre-Val de Loire ;**
- **signer tous les documents inhérents à l'appel à projet.**

Président
Daniel BÔNE